



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9109</b>	<b>De M. Christophe Bex</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement technique et professionnel	<b>Tête d'analyse</b> >Inquiétude suscitée par la réforme des lycées professionnels	<b>Analyse</b> > Inquiétude suscitée par la réforme des lycées professionnels.
Question publiée au JO le : <b>20/06/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/11/2023</b> page : <b>10224</b> Date de changement d'attribution : <b>21/07/2023</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Bex appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'inquiétude suscitée par le projet de réforme du lycée professionnel annoncé par le Président de la République le 4 mai 2023 tant chez les professeurs que chez les élèves. Les professeurs alertent en particulier sur la diminution drastique des enseignements depuis 2009 et notamment des enseignements généraux à la suite de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. Les élèves, souvent en situation d'échec scolaire à leur arrivée au lycée professionnel, y trouvent un cadre pour reprendre confiance en eux, or les professeurs de ces filières déplorent une diminution du temps de suivi de ces derniers. Reconnues pour leur capacité à innover dans leurs méthodes pédagogiques, les équipes enseignantes ont de moins en moins les moyens de mener des projets avec les élèves, d'organiser des sorties culturelles et de transmettre correctement les enseignements. Les annonces du Président de la République Emmanuel Macron pour faire du lycée professionnel « un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises » vont à l'encontre des besoins exprimés sur le terrain. L'augmentation du nombre de semaines de stage en entreprise se fera nécessairement au détriment des enseignements théoriques. Or les élèves ne peuvent pas acquérir tous les savoirs techniques et généraux en entreprise et ne doivent pas être utilisés comme une main-d'œuvre à bas coût par les entreprises. L'avenir des élèves de lycée professionnel ne peut dépendre des besoins conjoncturels des entreprises locales. La fermeture de filières en fonction des entreprises implantées localement fait craindre de fortes inégalités territoriales dans l'offre de formation à destination des élèves. Par ailleurs, ces mesures vont contribuer à creuser encore davantage l'écart entre les filières générales et les filières professionnelles, rendant toujours plus difficile l'accès aux études supérieures pour les élèves des lycées professionnels qui le souhaitent. Les mesures annoncées par le Président de la République témoignent d'un recul évident de la conception humaniste et émancipatrice de l'éducation. L'enseignement nourrit les citoyens et les citoyennes pour leur permettre de faire des choix éclairés et émancipateurs, pour leur permettre de développer une pensée libre. Or refuser à un tiers de la jeunesse du pays, jeunesse issue des milieux les plus populaires, le droit d'accéder à des enseignements et des connaissances pour mieux comprendre le monde qui les entoure et déterminer leur avenir en fonction des besoins du monde de l'entreprise est bien loin d'une vision émancipatrice de l'éducation. M. le député demande à M. le ministre de tout faire pour valoriser la voie professionnelle dans le pays en plaçant l'émancipation et l'élévation du niveau de qualification des élèves des lycées professionnels au cœur de son action.



## Texte de la réponse

La place des enseignements généraux n'est aucunement remise en question par la réforme du lycée professionnel. Aucune heure de cours n'est supprimée. Cette place se trouve même renforcée. Pour corriger les fragilités des élèves, révélées par les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, les heures de mathématiques et de français pourront se faire en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats à ces tests et en fonction de la progression de chaque élève. L'organisation du cycle terminal du baccalauréat professionnel (première et terminale) permettra aux élèves de bénéficier de davantage d'heures d'enseignement de mathématiques et de français. L'année de terminale sera organisée en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études. Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études bénéficieront d'un parcours intensif de plusieurs semaines en fin d'année scolaire de terminale afin d'être mieux préparés pour leur entrée dans l'enseignement supérieur. Cette réorganisation de l'année de terminale, comme la mise en place du parcours de consolidation pour l'accompagnement des élèves issus de la voie professionnelle fragiles en BTS, visent à remédier à l'écart dans les chances de réussite dans l'enseignement supérieur selon la voie suivie dans le secondaire. La réforme du lycée professionnel ouvre désormais à ses élèves le même droit à l'épanouissement par le choix de disciplines de leur goût (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie...) que les élèves de la voie générale et technologique, cette possibilité de choisir des enseignements optionnels n'existant pas jusqu'à ce jour pour les élèves de la voie professionnelle. De nouveaux moyens sont dédiés à l'accompagnement des élèves de la voie professionnelle pour leur donner les meilleures chances de réussite. Le Pacte enseignant organise par missions la participation des enseignants volontaires aux nouveaux dispositifs visant à soutenir les élèves dans leur parcours (choix d'options, accompagnement des difficultés scolaires, lutte contre le décrochage). La nouvelle trajectoire de la transformation de la carte des formations professionnelles scolaires est conçue comme un levier majeur de lutte contre les inégalités et disparités entre les élèves suivant les filières avec pour objectif d'assurer : la fermeture des formations qui combinent une insertion insuffisante et une poursuite d'études trop peu fréquente, ce qui dégagera la capacité à ouvrir des formations plus performantes ; l'ouverture d'un nombre équivalent de places de formations aux nouveaux métiers, aux compétences d'avenir et aux métiers en tension, en particulier dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, du numérique, de la logistique et des transports, des métiers de l'aide à la personne. Suite aux premières mesures du changement de l'offre des formations des lycées à la rentrée 2023, ce sont 2 600 places qui ont été fermées et 3 000 places ouvertes sans compter 1 050 places ouvertes en complément sur la base des besoins exprimés par des entreprises partenaires des lycées professionnels dans le cadre de France 2030. Il n'y a eu aucune réduction de capacité d'accueil dans la voie professionnelle au niveau national à la rentrée 2023. Pour mettre en place la réforme des lycées professionnels, l'État déploie des moyens sans précédent, à hauteur d'un milliard d'euros supplémentaire chaque année à terme, pour faire de la voie professionnelle un véritable choix d'avenir pour chaque élève, en l'accompagnant vers une insertion professionnelle réussie jusqu'à la fin de son parcours, mais également en lui apportant les connaissances et les compétences suffisantes à une formation tout au long de la vie réussie, lui permettant de progresser tout au long de sa carrière professionnelle.